Nations Unies A/C.5/69/L.31

Assemblée générale

Distr. limitée
24 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Cinquième Commission
Points 132 et 115 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de décision déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations

Incidences financières concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Statut du Prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.55

La Cinquième Commission, ayant examiné l'état d'incidences financières sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général[1] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[2], décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/69/L.55, le montant supplémentaire de 97 600 dollars qui sera inscrit au chapitre 28 (Information) sera couvert au moyen des ressources déjà inscrites au budget-programme de l'exercice 2014-2015 dans la mesure du possible et qu'à défaut, les dépenses supplémentaires seront indiquées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget programme de l'exercice biennal.

[1] A/C.5/69/19.
[2] A/69/826.

15-04722 (F) 250315 250315

Merci de recycler